

The logo for CPH Banque & Assurance, featuring the letters 'CPH' in a large, bold, white sans-serif font, with the words 'Banque & Assurance' in a smaller, white sans-serif font directly below it.

CPH
Banque & Assurance

RAPPORT
annuel

2024



| | |
|---|----|
| Le sommaire | 3 |
| Le mot des présidents | 5 |
| La mission de la Banque CPH | 6 |
| Dépôts / Crédits | 8 |
| Solidité financière | 9 |
| Ressources humaines | 11 |
| Rapport de gestion | 12 |
| • Résultats commerciaux | 12 |
| • Résultats financiers | 14 |
| Les chiffres clés de l'année 2024 | 15 |
| Organisation & gouvernance d'entreprise | 16 |
| Organigramme - Comité de direction | 18 |
| Le Réseau | 20 |
| Rapports financiers | 22 |
| • CPH Banque | 24 |
| • CPH Life | 28 |
| • Comptes consolidés | 30 |
| CPH & Valeurs coopératives | 34 |
| CPH & Durabilité | 35 |
| CPH & Société | 36 |





L'année 2024 s'est déroulée dans un environnement commercial particulièrement compétitif. Ce climat de forte concurrence, couplé aux incertitudes économiques mondiales, a impacté l'ensemble du secteur bancaire, et la Banque CPH n'a pas fait exception. En particulier, le ralentissement du marché immobilier en Belgique, déjà amorcé en 2023, a affecté notre production de crédits logement. La production a néanmoins été suffisante pour maintenir notre encours et préserver notre part de marché, ce qui témoigne de la solidité de notre modèle d'affaires et de la fidélité de notre clientèle.

Parallèlement, la compétition intense entre les banques pour attirer l'épargne, notamment autour de l'échéance du bond d'Etat en septembre 2024, a été un moment crucial. Malgré une concurrence accrue, la Banque CPH a su se démarquer en élargissant sa base de carnets de dépôts réglementés et de comptes courants. Ce succès est le résultat d'une stratégie axée sur la fidélisation de nos clients.

Le développement de notre offre de produits a également été un axe majeur cette année. Nous avons enrichi notre gamme avec le lancement du Carnet CPH Dépôts Plus et de Twain by CPH. Ces nouveaux produits ont non seulement diversifié notre offre, mais ont également permis de répondre de manière plus ciblée aux besoins financiers de nos clients. Ces innovations témoignent de notre capacité à évoluer en fonction des attentes de notre clientèle et à proposer des solutions adaptées à nos clients épargnants.

Par ailleurs, notre filiale CPH Life a continué à enregistrer de beaux résultats, contribuant de manière significative à notre rentabilité globale.

Concernant notre portefeuille d'investissement, bien que l'année ait été plus difficile en raison de notre exposition historique aux sociétés immobilières réglementées, la politique de diversification initiée l'année précédente a commencé à porter ses fruits. Cette stratégie sera poursuivie en 2025.

Pour conclure, soulignons aussi que l'année 2024 a connu la mise en place d'une nouvelle équipe de direction qui a adopté une vision ambitieuse pour l'avenir et qui, avec l'ensemble du Conseil d'administration de la Banque a confirmé la stratégie du CPH : celle de renforcer encore son positionnement de banque locale coopérative, proche et humaine, offrant des produits et des services « retail » de qualité au bénéfice de ses clients et de ses coopérateurs.



Mathieu Desmet
Président du Comité
de direction



Roland Gillet
Président du Conseil
d'administration

Sa véritable raison d'être !

Effectuer le métier de Banquier en favorisant le contact humain et en conservant précieusement ses valeurs coopératives de proximité, d'accessibilité et de qualité de service, telle est la raison d'être de la Banque CPH depuis sa création, voici près d'un siècle !

Et ça marche... Au travers de nombreux témoignages et avis, ce sont ses clients qui le lui disent et qui ne cessent d'insister pour que la présence locale de la Banque demeure.

À la Banque CPH, toutes les équipes sont convaincues qu'au fil du temps et au fur et à mesure des développements informatiques, le besoin d'une relation de confiance avec son banquier n'a fait que s'accroître, lui donnant, au final, toujours plus de sens.

Si les applications MyCPH et MyCPH Mobile offrent bien entendu aux clients la possibilité de réaliser facilement la plupart des opérations courantes à distance, 24h/24, le dialogue, l'écoute et le contact humain en agence restent indispensables. En particulier lorsqu'il s'agit d'obtenir un conseil personnalisé lors des grandes étapes de la vie : l'achat d'une maison, la réalisation de travaux d'aménagement, le financement de projets professionnels, le choix du moyen de paiement le plus adapté.

Plus que jamais, le modèle de banque de proximité, combinant à la fois le « Brick » et le « Click » est un must dans le développement stratégique du CPH. Tant du côté des clients que du côté de la Banque et de ses équipes, le contact humain donne du sens à la relation et au travail de chacun. En effet, quoi de plus agréable pour un banquier que de connaître ses clients et de pouvoir les suivre dans leurs projets de vie. Et quoi de plus précieux pour un client que de connaître son banquier, de pouvoir le joindre facilement, le rencontrer quand il en a besoin pour lui parler de vive voix et en « face to face », de savoir qu'il cherchera une réponse appropriée à ses questions, parce qu'il le suit depuis le début et qu'il sera encore là demain... Et tout cela, sans avoir à passer par un call center impersonnel, une « voix » artificielle, ou à se perdre dans les méandres d'une téléphonie qui sonne dans le vide.

Oui, la Banque CPH met un point d'honneur à être présente aux côtés de ses clients. Et ce n'est pas un vain mot, c'est une réalité à laquelle chacun des collaborateurs apporte sa contribution.

Parmi tant d'autres, donnons trois exemples :

- Les collaborateurs s'engagent à faire en sorte que toute demande de rendez-vous se voie offrir la possibilité de rencontrer son banquier dans la journée, voire au maximum dans la semaine pour des demandes plus complexes qui nécessitent d'y accorder davantage de temps ou de réunir des documents ;
- Chaque demande de crédit est prise en charge directement par des conseillers commerciaux ou par les directeurs d'agence qui font équipe avec leurs analystes crédits - et non à distance par des logiciels de scoring - pour chercher à comprendre le projet de leur client en tenant compte des réalités locales, et pour y répondre de façon adaptée dans les délais convenus ;
- Le service en agence est accessible sans rendez-vous pour y réaliser des opérations courantes, trouver de l'aide, résoudre un problème préoccupant ou effectuer des demandes de renseignements.

Aujourd'hui, la Banque CPH, ce sont 220 collaborateurs (siège et réseau confondus) et 28 agences qui œuvrent dans les provinces du Hainaut, du Brabant wallon et de Namur en faveur de leur clientèle essentiellement composée de particuliers, d'indépendants, de commerçants, de professions libérales, d'ASBL et de PME locales. Certes, la Banque CPH veut grandir, mais pas n'importe comment et sans sacrifier quoi que ce soit à ce qui fait sa force depuis sa création, à savoir l'ensemble des éléments qui composent la description de sa vision, de sa mission et de ses valeurs.



Vision :

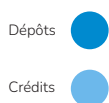
La Banque CPH est une Banque indépendante et coopérative qui se définit comme une Banque locale de proximité qui offre des services bancaires destinés essentiellement à une clientèle de particuliers, indépendants, professions libérales, PME et ASBL.

Mission :

Banque de référence tablant sur le rôle capital des agences dans la relation avec ses clients, la stratégie de la Banque CPH consiste à offrir à ceux-ci des produits et services bancaires de qualité, adaptés à leurs besoins et à un juste prix, au travers de canaux de distribution appropriés, de façon à entretenir avec eux une relation globale à long terme et à être reconnue dans le marché comme un exemple en termes de qualité de service et de suivi.

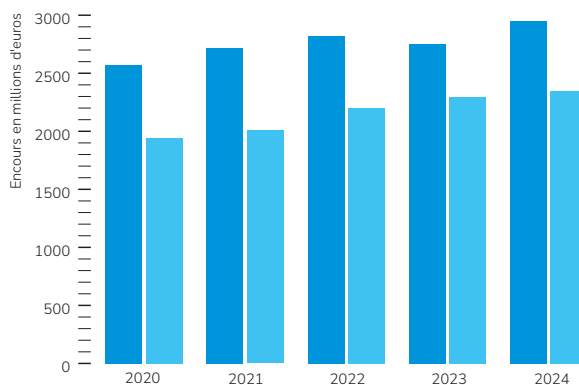
Valeurs :

La Banque CPH : Une banque Coopérative, Proche et Humaine au bénéfice de ses clients, de ses coopérateurs, de ses collaborateurs favorisant le développement socio-économique local.



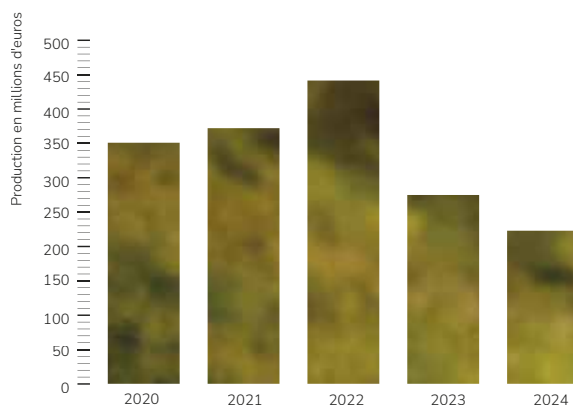
Encours gérés par le CPH

L'année 2024 a vu nos encours totaux dépôts et crédits clientèle progresser de 260 MEUR à 5.326 MEUR (+ 5,1 %), en ligne avec notre objectif de croissance organique de 5 %.



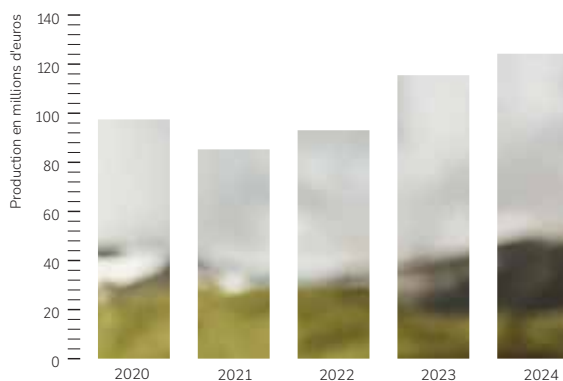
Production Crédits moyen-long terme

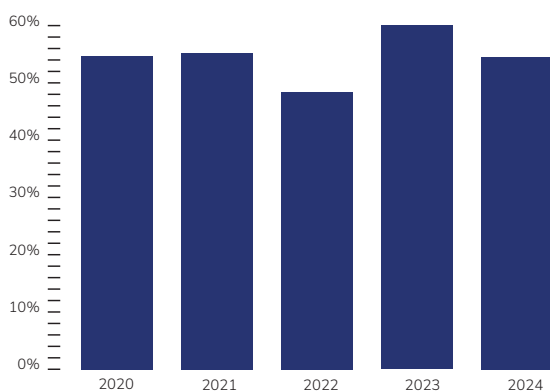
La production de CPH Logement a atteint 150,4 MEUR en 2024 pour 183,2 MEUR en 2023. La production de CPH Invest a atteint à 69,2 MEUR en 2024 pour 90 MEUR en 2023.



Production Financements

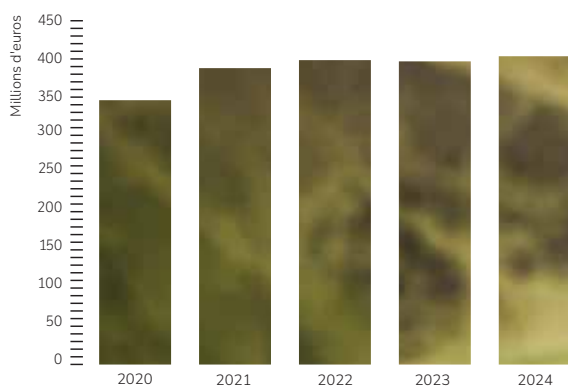
Le métier crédits à la consommation continue de progresser. La production atteint 124,2 MEUR (+ 8,7 MEUR / + 7,5 %).





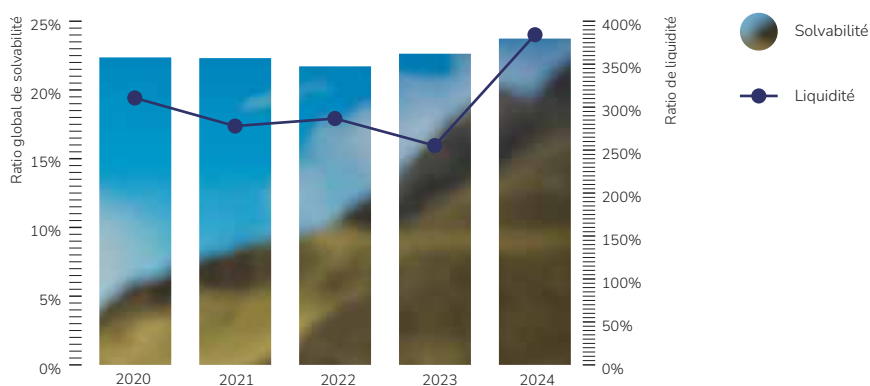
Cost income ratio consolidé IFRS

Notre ratio frais généraux sur produit net bancaire (« cost income ratio ») atteint 54,50 % contre 60,00 %.



Fonds propres

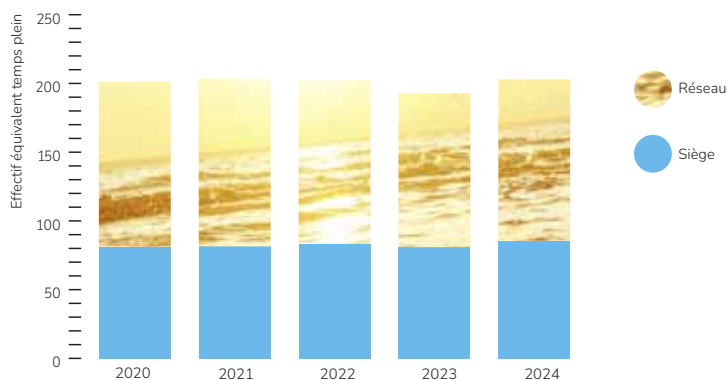
Nos fonds propres au sens large (y compris FRBG) augmentent de 6,72 MEUR pour un total de 403,54 MEUR.



Ratio de solvabilité | liquidité

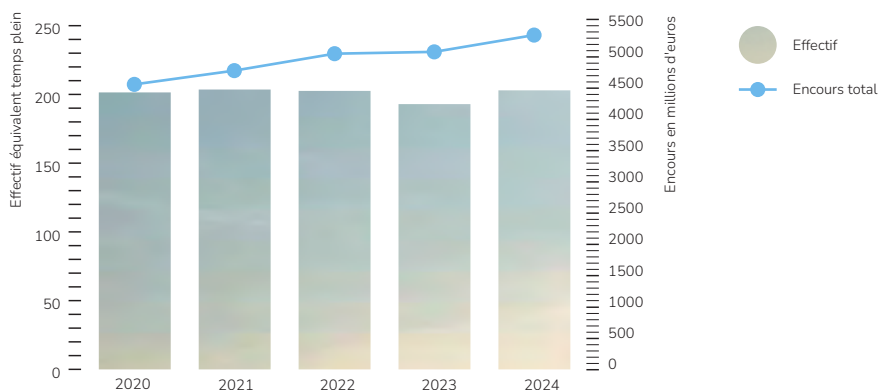
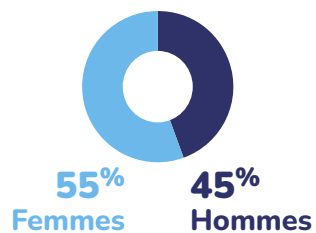
La Banque CPH dispose de marges très confortables sur l'ensemble de ses ratios bancaires dont celui de solvabilité (méthode standard) à 23,7 % et celui de liquidité (LCR) à 384,2 %.





Évolution du personnel CPH

L'effectif augmente tant pour le siège (85,60 ETP) que pour le réseau (117,30 ETP).
On note 29 entrées en 2024, dont 17 femmes et 12 hommes, de 22 à 56 ans.



Comparaison effectif encours total géré

Nos encours totaux dépôts/crédits s'élèvent à 5 326 MEUR.
L'effectif banque s'élève à 202,9 ETP.

Résultats commerciaux

L'année 2024 a vu nos encours totaux dépôts/crédits clientèle progresser de 260 MEUR (versus + 30 MEUR en 2023) à 5.326 MEUR (+ 5,1 %), en ligne avec notre objectif de croissance organique de 5 %. Cette progression des encours de nos clients, dans un environnement concurrentiel intense, est significative, tant du côté de l'actif (+ 2.3 % - + 52 MEUR) que du côté du passif (+ 7.4 % - + 208 MEUR). Le ratio entre les prêts aux clients et les dépôts de ces derniers (« loan to deposit ratio ») termine l'année à 77,6 %, soit en dessous de notre objectif autour de 80 %.

Du côté de l'actif, signalons la stabilisation des encours en prêts hypothécaires à 1.738 MEUR, la progression des encours en crédits d'investissement à 348 MEUR (+ 27 MEUR, + 9 %) et en financements à 231 MEUR (+ 23 MEUR, + 11 %). Du côté du passif, signalons la hausse des encours en comptes à vue à 455 MEUR (+32 MEUR, + 7 %), en carnets de dépôts à 2.152 MEUR (+ 68 MEUR, + 3 %) et en comptes à terme et bons de caisse à 335 MEUR (+ 107 MEUR, + 32 %).

Comme pour le secteur bancaire belge dans son ensemble, l'année 2024 reste toutefois une année difficile pour le métier octroi de crédits surtout pour la production en crédits hypothécaires. Avec la baisse récente des taux, il devrait se normaliser en 2025.

La production de CPH Logement a atteint 150,4 MEUR en 2024 pour 183,2 MEUR en 2023.

La production de CPH Invest atteint 69,2 MEUR en 2024 contre 90 MEUR en 2023.

Le métier crédits à la consommation s'est bien repris : la production atteint 124,2 MEUR (+ 8,7 MEUR / + 7,5 %).

Nous maintenons un très faible « loss ratio » et nos NPL (« Non Performing Loans ») restent très bas à 27,17 MEUR, soit 1,15 % de nos encours clientèle.



Résultats financiers

Nos produits d'intérêts atteignent 89,9 MEUR (+ 14,4 MEUR) tandis que nos charges d'intérêts s'élèvent à 49,0 MEUR (+ 26,1 MEUR). La marge d'intermédiation atteint donc 40,9 MEUR contre 52,7 MEUR en 2023.

Les taux de la banque centrale ont atteint leur maximum entre septembre 2023 et juin 2024, avant de redescendre dans la seconde partie de l'année. Dans ce contexte, nous avons maintenu notre politique consistant à offrir une rémunération attractive sur nos carnets de dépôts, ce qui signifie que nous avons porté la rémunération de nos carnets de dépôts classiques (catégorie A) dès le début de l'année 2024 et jusqu'au 16/09/2024 de 0,5 % + 1,0 % à 0,6 % + 1,5 %. À partir du 16/09/2024, ils ont été repositionnés à 0,5 % + 1 %. Nous avons par ailleurs maintenu une rémunération très attractive pour les carnets de dépôts réservés aux jeunes (catégorie C) et nous avons lancé dès le mois de juillet un nouveau type de carnet de dépôt limité à un apport de maximum 500 € par mois, le carnet CPH Dépôts Plus, de catégorie B, lui aussi très bien rémunéré. Cette politique de rémunération explique l'essentiel du reflux de notre marge d'intérêt.

Les revenus de dividendes sont en hausse à 12,8 MEUR (+ 1,2 MEUR) et sont essentiellement ceux perçus sur nos investissements en SIR et actions d'une part et de notre filiale en assurances-vie CPH-Life d'autre part. Les activités de CPH Life connaissent une croissance organique en ligne avec le business plan : bénéfice net stable de 3,9 MEUR (+ 0,8 MEUR) pour 2024. Le dividende perçu en 2024 est de 2,0 MEUR et pour 2025, il sera de 2,75 MEUR.

Les commissions perçues sont en légère baisse à 4,3 MEUR (- 0,2 MEUR) et proviennent principalement des frais d'étude de dossiers, des redevances cartes et des commissions CPH Life.

Notre produit bancaire brut, en baisse, atteint 52,8 MEUR contre 64,1 MEUR en 2023.

La perte provenant des opérations financières s'élève à - 12,2 MEUR contre - 4,1 MEUR en 2023 : il s'agit principalement de moins-values réalisées suite à des ventes au sein de notre portefeuille SIR/actions.

Au vu des mouvements qui précèdent, notre produit net bancaire atteint donc 40,6 MEUR contre 60,0 MEUR en 2023.

Nos frais généraux diminuent de 6,8 % à 30,8 MEUR, après une hausse de 14,2 % à 33,0 MEUR en 2023.

Nos amortissements sont stables à 3,1 MEUR contre 3,2 MEUR un an plus tôt. Nous avons globalement investi 2,3 MEUR en 2024, dont 0,9 MEUR dans la rénovation de nos bâtiments et 1,4 MEUR dans notre informatique (hardware et software). Ces investissements ont permis de renforcer à nouveau le niveau de sécurité et de résistance de notre infrastructure informatique aux potentiels incidents techniques et de poursuivre notre progression au niveau de la digitalisation de nos métiers.

Les dotations aux réductions de valeur sur les créances clientèles s'élèvent à 185 KEUR. Notre loss ratio en 2024 est donc quasi nul à 0,01 % témoi-



gnant de la bonne résilience de notre portefeuille crédits retail.

Un montant de 4,5 MEUR a été doté au Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG).

Nous actons sur notre portefeuille de placement en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable des reprises de réductions de valeur à hauteur de 8,8 MEUR contre une dotation de 2,8 MEUR en 2023. Ces reprises s'expliquent par la liquidation de plusieurs positions de notre portefeuille SIR/actions. Ces reprises de réductions de valeur viennent partiellement compenser les moins-values réalisées suite à des ventes au sein de notre portefeuille SIR/actions (voir ci-dessus).

Nous avons respectivement 1,9 MEUR et 6,3 MEUR en produits et charges exceptionnels. Les produits exceptionnels proviennent essentiellement de la revente des actions reçues à titre de dividende de nos SIR en immobilisations financières (+ 1,7 MEUR). Les charges exceptionnelles sont constituées d'une part, du dernier bonus LTI qui sera mis en paiement courant 2025 pour 4,3 MEUR et d'autre part, d'une réduction de valeur sur notre participation Oncodna (1,9 MEUR).

La charge fiscale totale est de 5,6 MEUR (en baisse de - 4,0 MEUR).

Le bénéfice net est en légère baisse à 6,2 MEUR après tax shelter contre 6,5 MEUR un an plus tôt.

Le dividende brut proposé à l'Assemblée sera de 4 % soit 2,3 MEUR.

Évolution du bilan

Notre pied de bilan de 3.395 MEUR contre 3.193 MEUR un an plus tôt a progressé de 202,6 MEUR (+ 6,35 %).

La hausse de nos ressources provient essentiellement des dettes clientèle à hauteur de 2.918,9 MEUR qui progressent de 182,3 MEUR ou + 6,6 %.

Les dettes représentées par un titre (Bons de caisse CPH) atteignent 34,9 MEUR, en hausse de 22,1 MEUR.

Les dettes envers les établissements de crédit sont nulles au 31 décembre 2024.

Nos fonds propres au sens large (y compris FRBG) augmentent de 6,7 MEUR pour un total de 403,5 MEUR, après une baisse de 1,6 MEUR en 2023. Leur hausse provient essentiellement du bénéfice non distribué de l'exercice à hauteur de 3,9 MEUR et des dotations au Fonds pour Risques Bancaires Généraux à hauteur de 4,5 MEUR partiellement compensées par la baisse des réserves immunisées liées aux opérations tax shelter à hauteur de 3 MEUR.

Le montant total des parts B en circulation remonte à 57,6 MEUR (+ 0,9 MEUR).

Du côté de nos remplois, on assiste à une hausse de notre trésorerie auprès des banques centrales à 205,8 MEUR soit + 198,7 MEUR essentiellement notre compte auprès de la BCE.

Les créances clientèle progressent de 50,8 MEUR à 2.345,3 MEUR au 31 décembre 2024.

Les chiffres clés de l'année 2024

| | 2024 | DELTA avec l'année 2023 | % |
|---|------------|-------------------------|-----------|
| Total bilan (Schéma B) | 3.395 MEUR | + 203 MEUR | + 6,4 % |
| Capitaux propres au sens large (schéma B) | 403,5 MEUR | + 6,7 MEUR | + 1,69 % |
| Marge d'intermédiation | 40,9 MEUR | - 11,7 MEUR | - 22,26 % |
| Bénéfice de l'exercice | 6,2 MEUR | - 0,3 MEUR | - 3,87 % |
| Cost income ratio consolidé IFRS | 54,50 % | - 5,50 % | - 9,17 % |
| Ratio de solvabilité | 23,73 % | + 1,10 % | + 4,86 % |
| Encours Dépôts | 2.954 MEUR | + 205 MEUR | + 7 % |

La Banque CPH a toujours attaché une importance primordiale à l'intégrité et à l'éthique d'entreprise qui conduisent à la création de valeur à long terme. Le mémorandum de gouvernance de la Banque CPH se conforme aux dispositions de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ainsi qu'aux attentes prudentielles des autorités de contrôle (manuel de gouvernance du 11 octobre 2022). Ce mémorandum a été approuvé pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 18 mars 2025.

La Direction de l'activité de la Banque relève exclusivement du Comité de direction qui met en œuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration. Il agit sous le contrôle de ce dernier. A ce Comité de direction sont délégués l'ensemble des pouvoirs de gestion du Conseil d'administration à l'exclusion de la détermination de la politique générale et des actes réservés au Conseil d'administration par la loi bancaire du 25 avril 2014 et par le Code des sociétés et des associations. De manière générale, le Comité de direction possède dans ses attributions la gestion des activités bancaires dans le cadre de la politique générale et de la stratégie définies par le Conseil d'administration, le pouvoir exclusif de décision et de représentation de la Banque dans les relations avec le personnel, la clientèle, l'environnement économique et social et les autorités, les établissements de crédit, ainsi que les pouvoirs de décision quant à la représentation de la Banque auprès de ses filiales et auprès des sociétés dans le capital desquelles elle est intéressée.

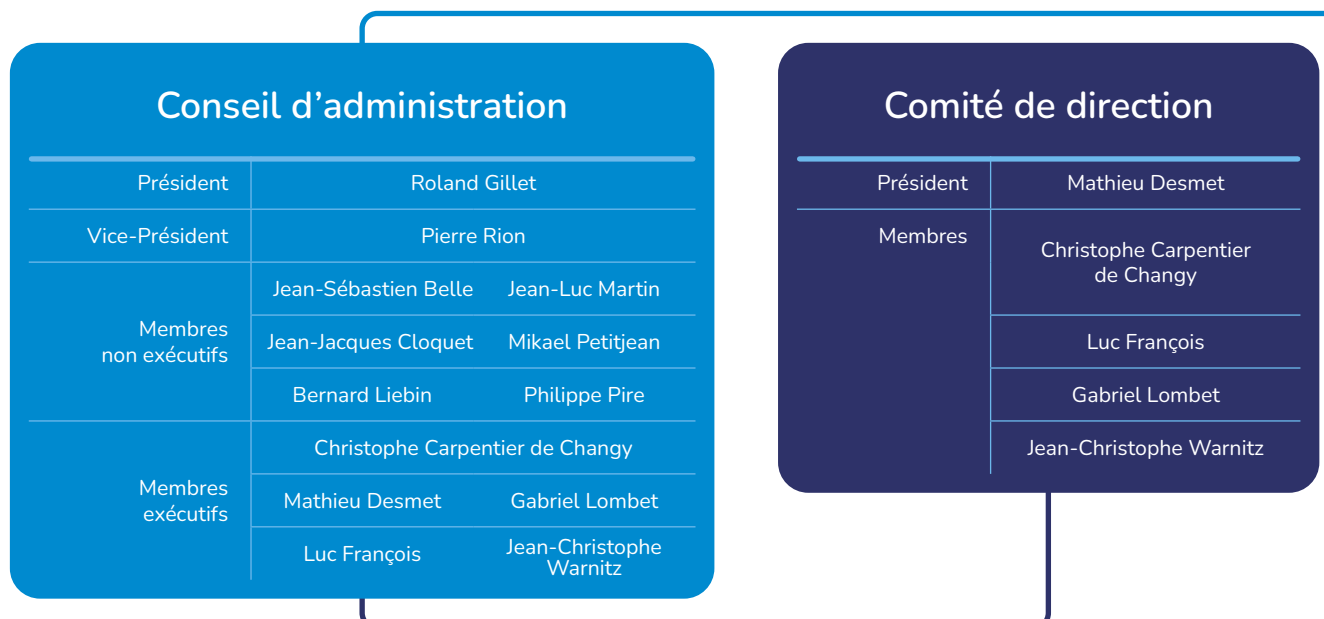
Le Conseil d'administration se réunit au minimum trimestriellement pour examiner les comptes, décide des valeurs et de la stratégie de la Banque, du niveau de risque qu'elle accepte de prendre (« risk appetite ») et de ses politiques clés. Le Conseil d'administration assume la responsabilité globale de la Banque.

À cette fin, le Conseil définit et supervise notamment :

- La stratégie et les objectifs de la Banque ;
- La politique en matière de risques, y compris le niveau de tolérance aux risques au sens de l'article 57 de la loi bancaire du 25 avril 2014 ;
- L'organisation de la Banque pour la fourniture de services d'investissement, l'exercice d'activités d'investissement ainsi que les compétences, les connaissances et l'expertise requises du personnel ;
- La politique d'intégrité.

Le Conseil d'administration évalue en particulier le bon fonctionnement des trois fonctions de contrôle indépendantes : la fonction de conformité (compliance), la fonction de gestion des risques et la fonction d'audit interne. Le Conseil d'administration est en majorité constitué d'administrateurs non exécutifs.

Le Conseil d'administration a également créé en son sein divers comités qui l'appuient dans l'exercice de ses missions de contrôle et de surveillance. Ces Comités sont soit constitués dans le respect des dispositions de la loi bancaire du 25 avril 2014, soit constitués sur base volontaire. Ils ne se substituent pas au Conseil d'administration plénier mais ont pour vocation de l'aider dans ses missions de contrôle et de surveillance des activités considérées comme « business critical ». Les membres de ces Comités disposent d'une expertise collective dans les domaines d'activité de la Banque qui relèvent de leur compétence.



Ces Comités, dont les règlements d'ordre intérieur sont approuvés par le Conseil d'administration, sont les suivants :

- Le Comité d'audit ;
- Le Comité des risques ;
- Le Comité de nomination et de rémunération.

Le Comité d'audit facilite l'exercice effectif de la mission de surveillance du Conseil d'administration. Il surveille et contrôle l'activité bancaire en termes d'organisation, de contrôle interne, de bon fonctionnement de l'audit et d'intégrité de l'information financière qui circule et de respect des lois et règlements. Il exerce également un suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire agréé. Le Commissaire agréé confirme sur base annuelle au Comité d'audit son indépendance par rapport à la Banque. La majorité des membres du Comité d'audit sont indépendants au sens de l'article 3 83 ° de la loi bancaire et disposent de compétences pointues en matière de comptabilité et d'audit. Ce Comité se réunit en général au minimum deux fois l'an.

Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration pour les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques y compris les risques IT, tant actuels que futurs. Il assiste le Conseil d'administration lorsque celui-ci supervise la mise en œuvre de cette stratégie par le Comité de direction. Il surveille et contrôle le bon fonctionnement de la seconde ligne de contrôle. Ce Comité se réunit en général au minimum deux fois l'an.

Le Comité de nomination et de rémunération est chargé de préparer les décisions concernant les rémunérations, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques et sur lesquelles le Conseil d'administration est appelé à se prononcer. Lors de la préparation de ces décisions, le Comité de nomination et de rémunération tient compte des intérêts à long terme des coopérateurs, des clients, des investisseurs et des autres parties prenantes de la Banque ainsi que de l'intérêt public. Le Comité de nomination et de rémunération identifie et recommande, pour approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, des candidats aptes à occuper des sièges vacants au sein du Conseil d'administration, évalue l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein de l'organe légal d'administration, élabore une description des missions et des qualifications liées à une nomination donnée et évalue le temps à consacrer à ces fonctions.

Dans le cadre de l'annexe II de la loi bancaire du 25 avril 2014, la politique de rémunération a été formalisée dans une note de politique disponible sur le site vitrine de la Banque. La politique actuellement en place répond aux grandes lignes directrices de la loi bancaire du 25 avril 2014 et de la directive CRD IV dans une logique « comply or explain » vu la taille et la structure simple de notre Banque. La politique de rémunération respecte également, dans une logique « comply or explain » et tenant compte du principe de proportionnalité, la circulaire BNB_2021_30 du 7 décembre 2021 qui transpose dans le cadre prudentiel belge les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) du 2 juillet 2021 sur les politiques de rémunération saines au titre de la directive 2013/36/UE (EBA/GL/2021/04).





Mathieu Desmet
Président
CEO



Christophe Carpentier de Changy
Membre CFO



Luc François
Membre
Compliance Officer





Gabriel Lombet
Membre
COO

Réseau
d'agences

Marketing
Caroline
Blangenais



Jean-Christophe Warnitz
Membre
CRO

Attaché de
direction
François Petit

Control Officer/
Data Protection
Officer
Antoine Laus

Risk Management
Didier Durant

Comité de direction

au 01/01/2025

Équipe d'Anderlues Binche / Haine-Saint-Paul Houdeng-Gœgnies La Louvière

Directeur d'agences
& Retail manager :
Giuseppe Attardo

Anderlues

Gérant : Giuliano Iacono
Rue J. Wauters 3
Tél. : 071/52 28 53
anderlues@cph.be

Binche

Gérant : Samuël Brabant
Grand-Place 45
Tél. : 064/33 27 47
binche@cph.be

Haine-St-Paul

Gérant : Fabrice Dupont
Chaussée de Jolimont 22
Tél. : 064/21 35 46
haine-saint-paul@cph.be

Houdeng-Gœgnies

Gérant : Julien Roland
Chaussée P. Houtart 118
Tél. : 064/22 61 46
houdeng@cph.be

La Louvière

Gérant : Rosario Dell'Aria
Rue Sylvain Guyaux 6
Tél. : 064/22 12 53
lalouviere@cph.be

Équipe d'Ath / Lessines Leuze-en-Hainaut Soignies

Directeur d'agences :
Cédric Cannoot

Ath

Esplanade 4
Tél. : 068/28 39 04
ath@cph.be

Lessines

Porte d'Ogy 2
Tél. : 068/33 26 05
lessines@cph.be

Leuze-en-Hainaut

Gérant : Stéphane Durand
Rue de Tournai 15
Tél. : 069/66 47 62
leuze@cph.be

Soignies

Gérante :
Marie-Françoise Lienard
Rue de la Régence 8-10
Tél. : 067/33 51 64
soignies@cph.be

Équipe de Charleroi Gerpennes / Gosselies

Directeur d'agences :
Olivier Massart

Charleroi

Rue du Grand Central 39-43
Tél. : 071/32 36 17
charleroi@cph.be

Gerpennes

Gérante : Fabienne Jaumain
Chaussée de Philippeville 223
Tél. : 071/21 60 42
gerpennes@cph.be

Gosselies

Gérant : Damien Galant
Place Albert 1er 8
Tél. : 071/34 05 94
gosselies@cph.be

Équipe de Châtelet Fleurus / Gilly

Directeur d'agences :
Erik Rary

Châtelet

Place de l'Hôtel de Ville 3
Tél. : 071/38 77 50
chatelet@cph.be

Fleurus

Gérant : Loïc Henry
Chaussée de Charleroi 208
Tél. : 071/81 65 32
fleurus@cph.be

Gilly

Gérant : Vincent Molle
Chaussée Impériale 31
Tél. : 071/41 37 46
gilly@cph.be

Équipe de Dour Frameries / Quaregnon Saint-Ghislain

Directeur d'agences :
Pietro Daga

Dour

Rue Maréchal Foch 18
Tél. : 065/65 54 75
dour@cph.be

Frameries

Gérante : Nadia Zakkane
Grand-Place 5A
Tél. : 065/67 25 33
frameries@cph.be

Quaregnon

Rue du Village 105
Tél. : 065/77 74 32
quaregnon@cph.be

Saint-Ghislain

Gérant : Arnaud Pourbaix
Rue Grande 85
Tél. : 065/78 62 22
saint-ghislain@cph.be

Équipe de Mons

Directeur d'agence :
Robin Coosemans

Place des Chasseurs à Pied 1
Tél. : 065/35 22 38
mons@cph.be

Équipe de Mouscron Péruwelz / Tournai

Directeur d'agences : David
Vanhove

Mouscron

Gérante : Clémence Fourez
Grand-Place 18
Tél. : 056/34 17 03
mouscron@cph.be

Péruwelz

Boulevard Léopold III 122
Tél. : 069/77 62 73
peruwelz@cph.be

Tournai

Rue Perdue 7
Tél. : 069/88 14 11
tournai@cph.be

Équipe de Namur (Bouge)

Gérant : Fabrice Renzonnet
Chaussée de Louvain 471B
Tél. : 081/26 21 46
namur@cph.be

Équipe de Nivelles

Gérant : Laurent Rousseau
Square Gabrielle Petit 7
Tél. : 067/84 43 59
nivelles@cph.be

Équipe de Wavre

Directeur d'agence :
Olivier Frits
Place Bosch 38
Tél. : 010/86 06 66
wavre@cph.be

Agences déléguées

Chimay

Directeur d'agence :
Dominique Vincent
Place Froissart 13
Tél. : 060/21 40 53
chimay@cph.be

Morlanwelz

Directeur d'agence :
Luca Perra
Rue R. Warocqué 10
Tél. : 064/44 87 58
morlanwelz@cph.be



Les agences



Vous trouverez dans les pages qui suivent une version abrégée des comptes annuels (normes belges) de CPH Banque en milliers d'euros de l'exercice 2024 établis conformément aux dispositions légales et dans le respect du Code des sociétés et des associations.

Les attestations des comptes annuels de CPH Banque et des comptes consolidés au 31 décembre 2024 établies par notre Commissaire agréé, SRL Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises représentée par Monsieur Xavier Doyen, associé, sont données sans réserve.

La publicité sera faite par dépôt à la Banque Nationale de Belgique dans les trente jours de l'approbation des comptes annuels par l'Assemblée générale du 22 avril 2025.

| | Exercice 2024 (en milliers d'euros) | Exercice 2023 (en milliers d'euros) |
|---|--|--|
| ACTIF | | |
| I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux | 205 809 | 7 154 |
| II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale | 0 | 0 |
| III. Créances sur les établissements de crédit | 34 648 | 31 380 |
| A. A vue | 4 708 | 3 071 |
| B. Autres créances (à terme ou à préavis) | 29 940 | 28 309 |
| IV. Créances sur la clientèle | 2 345 251 | 2 294 389 |
| V. Obligations et autres titres à revenu fixe | 567 621 | 590 979 |
| A. Des émetteurs publics | 331 202 | 324 462 |
| B. D'autres émetteurs | 236 419 | 266 517 |
| VI. Actions, parts et autres titres à revenu variable | 94 643 | 118 562 |
| VII. Immobilisations financières | 104 339 | 102 192 |
| A. Participations dans des entreprises liées | 6 065 | 6 065 |
| B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 1 243 | 3 187 |
| C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières | 97 031 | 92 940 |
| D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 0 | 0 |
| VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles | 2 094 | 2 891 |
| IX. Immobilisations corporelles | 23 156 | 23 140 |
| X. Actions propres | 0 | 0 |
| XI. Autres actifs | 3 069 | 8 353 |
| XII. Comptes de régularisation | 14 773 | 13 734 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 3 395 403 | 3 192 774 |
| PASSIF | | |
| FONDS DE TIERS | | |
| I. Dettes envers les établissements de crédit | 0 | 21 347 |
| A. A vue | 0 | 0 |
| B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux | 0 | 0 |
| C. Autres dettes à terme ou à préavis | 0 | 21 347 |
| II. Dettes envers la clientèle | 2 918 905 | 2 736 612 |
| A. Dépôts d'épargne | 1 965 660 | 1 910 291 |
| B. Autres dettes | 953 245 | 826 321 |
| 1) à vue | 641 718 | 597 248 |
| 2) à terme ou à préavis | 311 527 | 229 073 |
| 3) résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux | 0 | 0 |
| III. Dettes représentées par un titre | 34 858 | 12 785 |
| A. Bons et obligations en circulation | 34 858 | 12 785 |
| B. Autres | 0 | 0 |
| IV. Autres dettes | 18 663 | 14 080 |
| V. Comptes de régularisation | 19 441 | 10 760 |
| VI. Provisions et impôts différés | 0 | 371 |
| A. Provisions pour risques et charges | 0 | 371 |
| 1) Pensions et obligations similaires | 0 | 0 |
| 2) Charges fiscales | 0 | 0 |
| 3) Autres risques et charges | 0 | 371 |
| B. Impôts différés | 0 | 0 |
| VII. Fonds pour risques bancaires généraux | 182 500 | 178 000 |
| VIII. Dettes subordonnées | 0 | 0 |
| CAPITAUX PROPRES | 221 036 | 218 819 |
| IX. Capital | 82 976 | 82 181 |
| A. Capital souscrit | 82 976 | 82 181 |
| B. Capital non appelé (-) | 0 | 0 |
| X. Primes d'émission | 0 | 0 |
| XI. Plus-values de réévaluation | 31 533 | 31 004 |
| XII. Réserves | 106 527 | 105 634 |
| A. Réserve légale | 7 487 | 7 487 |
| B. Réserves indisponibles | 0 | 0 |
| 1) pour actions propres | 0 | 0 |
| 2) autres | 0 | 0 |
| C. Réserves immunisées | 1 002 | 4 000 |
| D. Réserves disponibles | 98 038 | 94 147 |
| XIII. Bénéfice reporté (Perte reportée (-)) | 0 | 0 |
| TOTAL DU PASSIF | 3 395 403 | 3 192 774 |

| | | |
|---|---------------|----------------|
| I. Passifs éventuels | 5 059 | 5 134 |
| A. Acceptations non négociées | 0 | 0 |
| B. Cautions à caractère de substitut de crédit | 0 | 0 |
| C. Autres cautions | 5 059 | 5 134 |
| D. Crédits documentaires | 0 | 0 |
| E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers | 0 | 0 |
| II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit | 86 743 | 101 039 |
| A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds | 0 | 0 |
| B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs | 0 | 0 |
| C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées | 86 743 | 101 029 |
| D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières | 0 | 10 |
| E. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions imparfaites | 0 | 0 |
| III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit | 34 864 | 12 228 |
| A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie | 0 | 0 |
| B. Dépôts à découvert et assimilés | 34 864 | 12 228 |
| IV. À libérer sur actions et parts de sociétés | 0 | 0 |

| | Exercice 2024 (en milliers d'euros) | Exercice 2023 (en milliers d'euros) |
|--|--|--|
| I. Intérêts et produits assimilés | 89 910 | 75 510 |
| dont : de titres à revenu fixe | 14 751 | 16 164 |
| II. Intérêts et charges assimilés (-) | -48 971 | -22 852 |
| III. Revenus de titres à revenu variable | 12 811 | 11 643 |
| A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable | 6 435 | 5 587 |
| B. De participations dans des entreprises liées | 2 000 | 2 000 |
| C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 0 | 0 |
| D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières | 4 376 | 4 056 |
| IV. Commissions perçues | 4 325 | 4 559 |
| A. Courtages et commissions apparentées | 0 | 0 |
| B. Rémunération de services de gestion de conseil et de conservation | 62 | 139 |
| C. Autres commissions perçues | 4 263 | 4 420 |
| V. Commissions versées (-) | -5 281 | -4 792 |
| VI. Bénéfice (Perte (-)) provenant d'opérations financières | -12 238 | -4 073 |
| A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers | 873 | -3 722 |
| B. De la réalisation de titres de placement | -13 111 | -351 |
| VII. Frais généraux administratifs (-) | -30 757 | -33 008 |
| A. Rémunérations, charges sociales et pensions | -18 301 | -16 865 |
| B. Autres frais administratifs | -12 456 | -16 143 |
| VIII. Amortissements et réductions de valeur (-) sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | -3 056 | -3 230 |
| IX. Reprises de réductions de valeur (réductions de valeur (-)) sur créances et reprises de provisions (provisions (-)) pour les postes « I. Passifs éventuels » et « II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan | -185 | -1 672 |
| X. Reprises de réductions de valeur (réductions de valeur (-)) sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable | 8 781 | -2 789 |
| XI. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I. Passifs éventuels » et « II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan | 371 | 0 |
| XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I. Passifs éventuels » et « II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan (-) | 0 | -100 |
| XIII. Prélèvement (Dotation (-)) au fonds pour risques bancaires généraux | -4 500 | -20 000 |
| XIV. Autres produits d'exploitation | 2 441 | 2 301 |
| XV. Autres charges d'exploitation (-) | -446 | -375 |
| XVI. Bénéfice courant (Perte courante (-)) avant impôts | 13 205 | 1 122 |
| XVII. Produits exceptionnels | 1 948 | 14 108 |
| A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | 0 | 0 |
| B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières | 0 | 0 |
| C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels | 0 | 0 |
| D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés | 1 692 | 13 627 |
| E. Autres produits exceptionnels | 256 | 481 |
| XVIII. Charges exceptionnelles (-) | -6 300 | -76 |
| A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | 0 | 0 |
| B. Réductions de valeur sur immobilisations financières | -1 944 | 0 |
| C. Provisions pour risques et charges exceptionnels | 0 | 0 |
| D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés | 0 | -2 |
| E. Autres charges exceptionnelles | -4 356 | -74 |
| XIX. Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice avant impôts | 8 853 | 15 154 |
| XX. Impôts sur le résultat | -5 622 | -9 672 |
| A. Impôts (-) | -5 717 | -9 817 |
| B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales | 95 | 145 |
| XXI. Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice | 3 231 | 5 482 |
| XXII. Transfert aux réserves immunisées (-) | 0 | 0 |
| Prélèvements sur les réserves immunisées | 2 998 | 998 |
| XXIII. Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice à affecter | 6 229 | 6 480 |

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS
DU RÉSULTAT AU 31-12-2024**

Exercice 2024 **Exercice 2023**
(en milliers d'euros) (en milliers d'euros)

| | 6 229 | 6 480 |
|--|---------------|---------------|
| A. Bénéfice (Perte (-)) à affecter | | |
| 1. Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice à affecter | 6 229 | 6 480 |
| 2. Bénéfice reporté (Perte reportée (-)) de l'exercice précédent | 0 | 0 |
| B. Prélèvements sur les capitaux propres | 0 | 0 |
| 1. sur le capital et les primes d'émission | 0 | 0 |
| 2. sur les réserves | 0 | 0 |
| C. Affectations aux capitaux propres (-) | -3 891 | -4 179 |
| 1. au capital et à la prime d'émission | 0 | 0 |
| 2. à la réserve légale | 0 | 0 |
| 3. aux autres réserves | - 3 891 | -4 179 |
| D. Résultat à reporter | 0 | 0 |
| E. Intervention d'associés dans la perte | 0 | 0 |
| F. Bénéfice à distribuer (-) | -2 338 | -2 301 |
| 1. Rémunération du capital | -2 338 | -2 301 |
| 2. Administrateurs ou gérants | 0 | 0 |
| 3. Autres allocataires | 0 | 0 |

Rapport financier CPHlife

La S.A CPH Life clôture l'année 2024 sur un bénéfice de l'exercice à affecter de 3.938 KEUR contre 3.184 KEUR fin 2023, soit une augmentation de 754 KEUR ou + 24 %.

Le décompte du compte de résultats avec le réassureur s'établit à un bénéfice de 795 KEUR pour 2024 contre 628 KEUR pour 2023.

L'encaissement s'élève à 11.352 KEUR fin 2024 contre 10.967 KEUR fin 2023, en hausse de 385 KEUR ou + 3,51 % par rapport à 2023 et les provisions techniques à 26.971 KEUR fin 2024 contre 24.837 KEUR fin 2023, en hausse de 2.134 KEUR ou + 8,60 %. Cette dernière hausse provient de l'activité Assurances Epargne Pension (AEP) pour 1.047 KEUR, CPH Protect LT pour 1.019 KEUR, CPH Protect CT pour 205 KEUR compensée par une diminution des provisions pour sinistres de 137 KEUR.

Les commissions payées à CPH Banque, tous produits confondus, sont stables et s'élèvent à 1.003 KEUR en 2024 pour 1.005 KEUR en 2023. Les refacturations de frais par CPH Banque s'élèvent à 981 KEUR contre 893 KEUR en progression.

L'affectation suivante du bénéfice à affecter de 3.938 KEUR sera proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2025 : autres réserves pour 1.188 KEUR et rémunération du capital pour 2.750 KEUR. Les réserves immunisées proviennent du « tax Shelter » à hauteur de 653 KEUR.

Sous Solvency II, le Solvency Capital Requirement (SCR) s'établit à 10.922 KEUR au 31 décembre 2024 contre 10.435 KEUR au 31 décembre 2023.

L'actif net économique sous Solvency II s'établit à 36.231 KEUR au 31 décembre 2024. Après dividende, les fonds propres éligibles sont donc de 33.481 KEUR contre 32.573 KEUR au 31 décembre 2023.

L'excédent des fonds propres économiques par rapport aux exigences sous Solvency II s'élève donc à 22.558 KEUR fin 2024 contre 22.138 KEUR fin 2023. Ce bilan économique fait donc apparaître des fonds propres très confortables et largement en excédent par rapport aux exigences Solvency II.

Le ratio Solvency II, toujours très confortable, s'établit à 306,53 % fin 2024 contre 312,16 % fin 2023.

Conseil d'administration

| | |
|-----------------------|------------------|
| Président | Alain Declercq |
| Membres non exécutifs | Jean-Luc Martin |
| | Marc Meurant |
| | Philippe Pire |
| | Pierre Rion |
| Membres exécutifs | Giuseppe Attardo |
| | Mathieu Desmet |
| | Luc François |

Comité de direction

| | |
|-----------|------------------|
| Président | Luc François |
| Membres | Giuseppe Attardo |
| | Mathieu Desmet |

Comité d'audit

| | |
|-----------|-----------------|
| Président | Jean-Luc Martin |
| Membres | Philippe Pire |
| | Pierre Rion |

Comité de nomination & rémunération

| | |
|-----------|----------------|
| Président | Alain Declercq |
| Membre | Pierre Rion |



Rapport de gestion sur les comptes consolidés IFRS

Le périmètre de consolidation du Groupe CPH se présente comme suit au 31 décembre 2024 : SC Agréée Banque CPH (maison mère), SA CPH Life (filiale à 100 % intégrée globalement), SA Mandats et Participations (filiale à 100 % intégrée globalement). Vu la taille réduite des filiales, les comptes consolidés sont largement influencés par les chiffres de la maison mère, la Banque CPH.

Évolution du bilan

Les capitaux propres IFRS au 31 décembre 2024 s'élèvent à 421,6 MEUR et sont en baisse de 7,3 MEUR ou - 1,7 % par rapport au 31 décembre 2023 (428,9 MEUR). La solvabilité reste néanmoins très confortable. Ces capitaux propres sont en baisse essentiellement suite aux « Gains et pertes non comptabilisés en compte de résultat » (- 19,4 MEUR) vu la dévalorisation de nos positions actions-SIR et la cession de certaines d'entre elles, partiellement compensées par le résultat de l'exercice en hausse de 7,0 MEUR à 25,1 MEUR.

Le total du bilan du groupe CPH passe de 3.268,7 MEUR à 3.438,6 MEUR soit une hausse de 169,9 MEUR ou + 5,20 %.

Le poste Trésorerie, comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue est en forte hausse de 33,0 MEUR à 233,1 MEUR soit + 200,1 MEUR suite essentiellement à la hausse du compte courant auprès de la BCE et notre trésorerie très confortable.

Les actifs financiers détenus à des fins de négociation sont en baisse de 0,4 MEUR et se composent de la revalorisation de nos IRS déqualifiés.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 17,5 MEUR et sont en baisse de 4,4 MEUR suite à la vente de certaines de nos OPVCM.

Le portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres à 249,9 MEUR est en baisse de 45,9 MEUR suite à la dévalorisation et à la vente de certaines de nos positions SIR/Equity.

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent à 2.878,8 MEUR en hausse de 23,8 MEUR par rapport à fin 2023 suite essentiellement à la hausse des prêts à la clientèle (+ 51,4 MEUR) partiellement compensée par la baisse de notre portefeuille titres

pour 29,6 MEUR (essentiellement une baisse des billets de trésorerie et des obligations).

Les immobilisations corporelles sont stables à 43,2 MEUR fin 2024 contre 42,9 MEUR fin 2023.

Les immobilisations incorporelles sont en diminution de 797,0 KEUR ou de - 27,6 % suite aux amortissements.

Au niveau du passif du bilan (côté des ressources), les passifs financiers évalués au coût amorti s'élèvent à 2.957,3 MEUR en hausse de 187,1 MEUR ou + 6,8 % par rapport à fin 2023. Cette augmentation, du côté des ressources, provient essentiellement de l'augmentation des dettes envers la clientèle (+ 186 MEUR) essentiellement des carnets de dépôts, des comptes à vue, et des dépôts terme. Les titres de créances émis, soit les bons de caisse, sont eux aussi, en augmentation (+ 22,6 MEUR). Ces hausses sont partiellement compensées par la baisse des dettes envers les établissements de crédit (- 21,4 MEUR). Les autres passifs financiers en diminution sont attribuables aux lots à compenser (mouvements clients en attente de paiement).

Les passifs financiers détenus à des fins de négociation sont en diminution de 0,2 MEUR à 3,0 MEUR. Cette baisse est due principalement à la revalorisation de nos positions en IRS déqualifiés.

Les provisions diminuent de 10,2 MEUR et s'établissent à 25,2 MEUR suite essentiellement aux éléments suivants :

- Une diminution de 9,1 MEUR dans le cadre de la provision pour différentiel de taux liée au « long term incentive – LTI » (IAS 19) suite à la décision fin 2024 du Conseil d'administration de mettre fin à ce régime ;
- La hausse des provisions techniques (référentiel IFRS 17) dans le cadre de l'activité d'assurances vie à hauteur de 3,1 MEUR ;
- La variation de la provision IAS 19 pour l'assurance groupe à hauteur de 554 KEUR ;
- La diminution des factures à recevoir soit - 3,2 MEUR.

Les passifs d'impôts, à hauteur de 12,9 MEUR sont en baisse (- 4,5 MEUR). Ils se composent notamment des impôts différés passifs sur la revalorisation des positions du portefeuille (en baisse) et sur les excédents d'amortissement comptabilisés.

Les autres passifs sont en hausse de 3,4 MEUR à 14,8 MEUR et résultent essentiellement des taxes sur les comptes clients (précompte mobilier à payer), du poste fournisseurs et de nos comptes de décaissement pour les crédits (125-98).

Évolution des résultats

Nos produits d'intérêts atteignent 90,3 MEUR (+ 14,8 MEUR) tandis que nos charges d'intérêts s'élèvent à 49,0 MEUR (+ 26,1 MEUR). La marge d'intermédiation atteint donc 41,4 MEUR en 2024 contre 52,7 MEUR en 2023.

Les résultats nets sur commissions sont négatifs à hauteur de 1,9 MEUR, soit une dégradation de 0,7 MEUR par rapport à 2023, suite essentiellement à la hausse des commissions payées sur la réassurance de nos crédits et la baisse des frais de dossiers sur crédits.

Les dividendes sont en hausse de 1,2 MEUR et sont essentiellement ceux perçus sur nos investissements en SIR et actions.

En 2024, les résultats nets des opérations financières sont positifs à hauteur de 30 KEUR suite à des gains réduits sur vente d'OLOs.

Les résultats sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, positifs à hauteur de 0,8 MEUR, proviennent essentiellement de la revalorisation de nos positions en devises étrangères à hauteur de 1,5 MEUR partiellement compensée par l'impact négatif lié à la revalorisation des IRS déqualifiés au 31 décembre 2024 à hauteur de 0,65 MEUR. En 2023, cette revalorisation des IRS déqualifiés et des positions en devises étrangères était négative à hauteur de - 3,7 MEUR.

Les résultats sur actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats sont positifs à hauteur de 1,7 MEUR fin 2024 suite essentiellement aux ventes de certaines de nos positions en fonds de placement (OPVCM). Ils étaient également positifs à hauteur de 1,5 MEUR fin 2023 suite aux bonnes performances de nos OPVCM.

Les autres produits opérationnels sont en hausse de 355 KEUR et proviennent essentiellement des primes d'assurances soldes restant dus en hausse (+ 0,5 MEUR) générées par l'activité de CPH Life pour 9,4 MEUR. Ce poste se compose également de récupérations de frais et clauses pénales auprès de la

clientèle, du compte de pertes et profits avec Atradius et de divers revenus locatifs.

Les autres charges opérationnelles sont en augmentation à 269 KEUR et proviennent essentiellement des sinistres nets de réassurance en assurances vie.

Au vu des évolutions décrites ci-avant, le produit net bancaire consolidé s'établit à 62,6 MEUR fin 2024 contre 66,5 MEUR fin 2023, en baisse de 3,9 MEUR ou 5,9 %.

Les dépenses de personnel sont à 18,3 MEUR en baisse de 2,2 MEUR suite essentiellement à des prestations acquises moindres dans le cadre de la constitution du LTI. Un montant de 4,3 MEUR est provisionné dans le cadre du dernier bonus LTI qui sera mis en paiement courant 2025.

Les dépenses générales et administratives sont en baisse de 22,5 % ou 3,6 MEUR à 12,5 MEUR suite à la constitution d'une provision en 2023 pour indemnité de sortie.

Les amortissements sont stables à 3,3 MEUR.

Les dotations aux provisions se traduisent par des reprises et s'établissent à 6,5 MEUR contre des dotations de 2,4 MEUR un an plus tôt soit une variation de 8,9 MEUR.

Nous actons une reprise sur la provision pour différentiel de taux (IAS 19) sur LTI pour 9,1 MEUR vu l'arrêt de ce régime en 2025.

Nous actons des dotations de dépréciations sur actifs financiers non évalués à la juste valeur par le compte de résultats-prêts et créances à hauteur de 0,2 MEUR contre 1,9 MEUR un an plus tôt.

Les impôts sont en hausse et s'élèvent à 9,9 MEUR.

Au vu de ce qui précède, le bénéfice net 2024 est en hausse de 38,6 % à 25,1 MEUR contre 18,1 MEUR fin 2023. Ce résultat de notre activité reste confortable surtout dans le contexte actuel.

Le résultat global (OCI), incorporant la réserve de réévaluation sur le portefeuille, s'élève à une perte de 5,8 MEUR contre un bénéfice de 25,9 MEUR un an plus tôt suite à la dévalorisation et vente de certaines de nos positions SIR.

BILAN

| ACTIF | Exercice 2024 (en milliers d'euros) | Exercice précédent (en milliers d'euros) |
|---|---|--|
| Trésorerie, comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue | 233 066 | 33 013 |
| Actifs financiers détenus à des fins de négociation | 2 491 | 2 908 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 17 527 | 22 192 |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 249 920 | 295 840 |
| Actifs financiers au coût amorti | 2 878 831 | 2 855 076 |
| Titres de créances | 526 491 | 556 054 |
| Prêts et avances | 2 352 340 | 2 299 022 |
| Ajustement juste valeur comptabilité de couverture | 1 964 | -740 |
| Dérivés utilisés pour la couverture | 2 007 | 3 081 |
| Actifs d'impôts | 0 | 0 |
| Impôts exigibles | 0 | 0 |
| Autres actifs | 7 553 | 11 570 |
| Participations dans des filiales, des co-entreprises et des entreprises associées | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 43 192 | 42 917 |
| Immobilisations incorporelles | 2 094 | 2 891 |
| TOTAL | 3 438 645 | 3 268 748 |
| PASSIF | Exercice 2024 (en milliers d'euros) | Exercice précédent (en milliers d'euros) |
| Passifs financiers détenus à des fins de négociation | 2 980 | 3 153 |
| Passifs financiers évalués au coût amorti | 2 957 261 | 2 770 182 |
| Dépôts | 2 919 399 | 2 754 418 |
| Titres de créances émis | 35 399 | 12 817 |
| Autres passifs financiers | 2 463 | 2 947 |
| dont obligation locative échue dans l'année | 161 | 312 |
| Dérivés utilisés pour la couverture | 3 971 | 2 341 |
| Provisions | 25 176 | 35 337 |
| Passifs d'impôt | 12 912 | 17 454 |
| Impôts exigibles | 1 009 | 476 |
| Impôts différés | 11 903 | 16 978 |
| Autres passifs | 14 764 | 11 407 |
| TOTAL DES DETTES | 3 017 064 | 2 839 874 |
| Capitaux propres, part du groupe | 421 581 | 428 874 |
| Capital | 82 976 | 82 181 |
| Autres capitaux propres | 338 605 | 346 693 |
| Réserves consolidées | 329 647 | 325 374 |
| Gains et pertes non comptabilisés en compte de résultat | -16 139 | 3 213 |
| Résultat de l'exercice | 25 097 | 18 106 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 0 | 0 |
| CAPITAUX PROPRES | 421 581 | 428 874 |
| TOTAL | 3 438 645 | 3 268 748 |

COMPTE DE RÉSULTATS

| | Exercice 2024 (en milliers d'euros) | Exercice précédent (en milliers d'euros) |
|---|--|---|
| Marge d'intérêts | 41 353 | 52 657 |
| Intérêts et produits assimilés | 90 324 | 75 509 |
| Intérêts et charges assimilés | -48 971 | -22 852 |
| Résultats nets de commissions | -1 928 | -1 191 |
| Produits de commissions | 3 352 | 3 600 |
| Charges de commissions | -5 280 | -4 791 |
| Dividendes | 11 077 | 9 880 |
| Résultats nets des opérations financières | 30 | -2 017 |
| Résultats sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction | 873 | -3 723 |
| Résultats sur actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats | 1 738 | 1 515 |
| Autres produits opérationnels | 11 172 | 10 819 |
| Autres charges opérationnelles | -1 710 | -1 441 |
| Produit net bancaire | 62 605 | 66 499 |
| Dépenses de personnel | -18 342 | -20 518 |
| Dépenses générales et administratives | -12 477 | -16 093 |
| Amortissements | -3 276 | -3 264 |
| Provisions | 6 505 | -2 401 |
| Dépréciations | -32 | 462 |
| Titres de créances | -150 | 2 856 |
| Prêts et avances | 118 | -1 915 |
| Immobilisations corporelles | 0 | -479 |
| Charges administratives, amortissements et dépréciations | -27 622 | -41 814 |
| Résultat d'exploitation | 34 983 | 24 685 |
| Quote-part dans le résultat des entités associées et des co-entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | 0 | 0 |
| Résultat avant impôt | 34 983 | 24 685 |
| Impôts sur les bénéfices | - 9 886 | -6 579 |
| Résultat net | 25 097 | 18 106 |
| Part du Groupe | 25 097 | 18 106 |
| Participation ne donnant pas le contrôle | 0 | 0 |
| ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL | | |
| Résultat net de la période | 25 097 | 18 106 |
| Variation nette de la réserve d'évaluation des actifs financiers | -30 885 | 7 761 |
| Obligations et autres titres à revenus fixes | -163 | 1 631 |
| Émetteurs publics | -556 | 1 078 |
| Autres émetteurs | 393 | 553 |
| Actions et autres titres à revenus variables | -18 721 | -1 929 |
| Autres IAS 19 | 311 | 282 |
| IFRS 17 | -779 | -1 250 |
| Résultat de cession | -11 533 | 9 027 |
| Résultat global | -5 788 | 25 867 |



CPH & valeurs coopératives

Nos statuts et notre fonctionnement sont en tous points conformes aux principes coopératifs visés à l'article 5 de la loi du 20 juillet 1995 portant institution du Conseil national de la Coopération. Nous sommes par ailleurs membres du bureau du Conseil national de la Coopération, de l'Entrepreneuriat social et de l'entreprise Agricole.

Les clients coopérateurs détenant 100 parts bénéficient des avantages liés au statut de coopérateur.

Depuis le 1^{er} juillet 2005, la Banque CPH est membre actif de la Confédération Internationale des Banques Populaires (CIBP). Cette organisation internationale non-gouvernementale regroupe des

banques et institutions financières qui partagent les valeurs coopératives avec pour objectif principal de favoriser le développement de leur tissu économique local (PME - artisans - indépendants - ASBL - sociétés coopératives et particuliers).

La Banque CPH partage les valeurs du modèle coopératif telles que la gouvernance démocratique, la transparence, l'indépendance, la solidarité entre les membres, la durabilité et l'engagement envers l'économie locale. Elle est aussi en phase avec les enjeux sociétaux actuels tels que la protection de l'environnement, le respect des droits de l'homme, le refus des pratiques spéculatives ou encore la promotion économique et sociale de ses membres.

CPH & Durabilité

La Banque CPH travaille tous les jours à réduire au maximum son empreinte écologique en mettant en œuvre dans son organisation diverses mesures qui contribuent de façon active au respect de l'environnement. Parmi celles-ci :

- La Banque CPH compense en partie ses émissions de CO2 grâce au financement réalisé auprès de l'ASBL Graine de Vie, Organisation Non Gouvernementale de droit belge, qui a pour objectif la compensation de l'empreinte écologique des habitants de nos pays industrialisés par la plantation d'arbres dans des pays en voie de développement. Dans ce cadre, un certificat a été délivré et confirme que les émissions de carbone résiduelles de la banque ont été diminuées par la plantation d'arbres.
- Indication d'un « Green Asset Ratio » sur la facturation. Ce ratio permet de connaître la proportion des biens et services facturés à l'établissement bancaire dans des activités économiques durables.
- La collecte des PEB (selon la consommation exprimée en KW/m²/an) des immeubles faisant l'objet de crédits immobiliers/hypothécaires, de même que la consommation des véhicules financés (exprimée en GCO2/KM).
- Le « verdissement » de la flotte des véhicules de société avec l'installation de bornes de recharge supplémentaires pour véhicules Plug-In Hybride/Électriques et la création d'une plateforme interne pour favoriser le covoiturage entre collègues.
- Le remplacement des anciens éclairages par des éclairages LED tant au siège social que dans ses 28 agences. De même que le remplacement de l'affichage papier par des enseignes LED.

La Banque CPH est particulièrement attentive à la maintenance et à l'amélioration des performances énergétiques de son infrastructure immobilière : meilleure isolation des bâtiments, installation de panneaux solaires au siège social et en agences, remplacement des chaudières et changement des pompes des grands circulateurs, rénovation d'agences, etc.

En continu, la Banque CPH poursuit ses objectifs de réduction de la consommation globale de papier en généralisant les possibilités de recourir à la signature électronique (tant en interne, qu'auprès des clients). Il en va de même en ce qui concerne la réduction de la consommation de plastique avec l'installation de fontaines à eau.

Enfin, via sa politique de tarification, la Banque CPH souhaite promouvoir les actions respectueuses de l'environnement auprès de sa clientèle :

- Octroi d'un taux préférentiel « Vert » pour les voitures / camionnettes hybrides rechargeables ou électriques neuves et d'occasion de maximum 36 mois ;
- Octroi d'un taux préférentiel (moyennant certaines conditions) sur les prêts hypothécaires finançant l'achat ou la transformation d'une habitation dont la consommation énergétique est ≤ 159 kWh/m²/an attestée par un certificat de performance énergétique (PEB) délivré par un certificateur agréé.



CPH & Société



En tant que banque locale de proximité, la Banque CPH est le partenaire de divers acteurs locaux. Ses sponsorings sont variés. Ils ont pour objectif de soutenir de nombreuses initiatives locales dans divers domaines, tant culturels que sportifs.

Au cours de l'année 2024, la Banque CPH a affiné sa stratégie en matière de sponsoring, favorisant encore davantage les dimensions sociétale et locale des projets qu'elle soutient afin de mettre toujours plus à l'honneur son caractère de banque coopérative.

Ses sponsorings ont également pour objectifs d'augmenter la visibilité de la Banque dans sa zone de chalandise et de renforcer la qualité des relations qu'elle entretient tant avec ses clients qu'avec le monde associatif.

C'est ainsi qu'en 2024, de nombreux partenariats ont été renouvelés ou ont vu le jour, en voici quelques exemples emblématiques :

- Les Spirou de Charleroi et plus particulièrement son école des jeunes, la Laurenty Spirou PDL Academy, qui a pour but d'encadrer, de former et de développer les jeunes pour qu'ils réussissent le duo « scolaire et sportif ».
- La Wolves Academy de la RAAL La Louvière qui a pour but de renforcer les compétences techniques et psychomotrices des jeunes joueurs (entre 6 et 16 ans, filles ou garçons) par la pratique d'un football basé sur la tolérance, le respect mutuel et l'esprit d'équipe.

- Les Nocturnales de Luc Petit : Spectacle au Château de Belœil mettant en scène des artistes (locaux) qualifiés mais aussi des acteurs de La Pommeraie, résidence pour adultes en situation de handicap. Projet qui contribue à la réorientation des personnes en situation de crise aiguë ou chronique vers une réaffiliation sociale afin de tendre vers une autonomie et une inclusion dans la société.
- Le projet handifoot du Royal Arquet Football Club de Namur rendant la pratique du football accessible aux personnes porteuses d'un handicap mental ou physique.
- Le Tournai Ramdam Festival, le festival du film qui dérange. Les films qui y sont projetés interpellent sur diverses thématiques et ont pour but de développer l'esprit critique des spectateurs.
- Consciente des difficultés qu'ont les jeunes parents travailleurs pour trouver une place en crèche proche de chez eux ou de leur lieu de travail, la Banque est devenue coopérateur et a soutenu l'association public-privé (société coopérative Wal'Crèches Les P'tits Soleils) afin de lancer un projet fédérateur et de s'attaquer à cette problématique qui impacte, finalement, aussi les organismes qui les emploient.

Réussir ensemble.



CPH
Primo

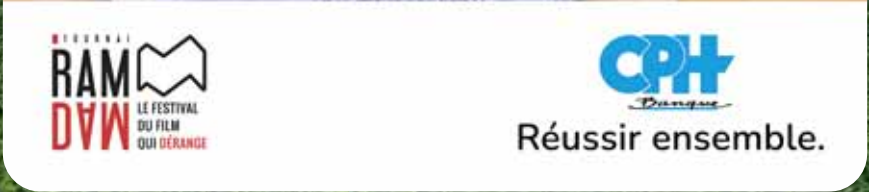
Soutien de la
Wolves
Academy



Il n'y a rien
de dérangeant
de soutenir
le Ramdam
Festival
de Tournai.



Réussir ensemble.



Réussir ensemble.



Même
si vous remarquez
une différence,
ça reste un ballon
de football.



Partenaire du handifoot.

SIÈGE SOCIAL Rue Perdue 7 - 7500 Tournai - Belgique - T. +32 (0)69 881 411 - info@cph.be - www.cph.be